

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
18 Octobre 2019**

**OBJET : Action d'encadrement socioprofessionnel au sein de structures d'insertion par l'activité économique : convention avec l'association solidarité alimentaire France (SAF).**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer un financement d'un montant de 14 000,00 € à l'association solidarité alimentaire France (SAF) correspondant au solde de la subvention initiale de l'action " la banaste de Marianne" ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention avec l'association solidarité alimentaire France (SAF) pour l'action "la banaste de Marianne", dont le projet est annexé au présent rapport.

Cette dépense d'un coût total de 14 000,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**